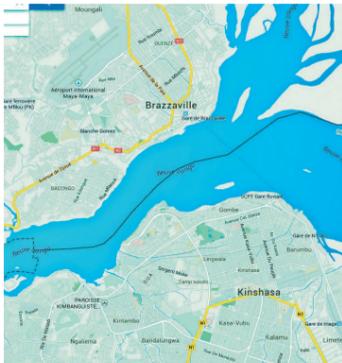


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4250 - JEUDI 12 MAI 2022

EXAMEN DE LA LOI ÉLECTORALE

Les grandes options attendues
à la plénière de ce jeudi

Les députés nationaux lors d'une plénière à la Chambre basse

Alors que l'opposition parlementaire continue de boycotter le débat sur la réforme de la loi électorale en exigeant un dialogue en dehors des institutions, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé de foncer sans elle. Elle vient de convoquer pour ce 12 mai une plénière d'où sortiront les grandes options en rapport avec la loi électorale sur les modifications de certaines dispositions en vigueur proposées par le groupe G13. Le texte sera ensuite envoyé à la Commission politique administrative et juridique pour toilettage avant son adoption par les députés nationaux.

Page 2

SANTÉ

Vers la numérisation du système
de santé en RDC

Le ministre de la santé présidant la réunion avec l'Usaid et Path

Le ministre de la Santé publique, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a échangé récemment à son cabinet de travail avec une délégation de l'Agence américaine pour le

développement international et celle du Programme de technologie appropriée en santé sur le projet « Digital square ». Celui-ci vise la numérisation du système de santé en RDC. Les deux organismes voudraient s'assurer qu'il existe une structure digitale pour la nouvelle couverture santé universelle au profit de la population congolaise.

Page 4

INDABA MINING 2022

La RDC au centre
des nouveaux enjeux

Un site minier de la Gecamines

La rencontre baptisée de la « Reprise » se tient après deux ans et deux mois d'arrêt du Forum international Mining Indaba à cause de la crise sanitaire mondiale. Les thèmes abordés, dont la transition énergétique et la production des batteries, contribuent à placer la République démocratique du Congo (RDC) au

cœur de la 25e édition. Le pouvoir central, représenté au plus haut niveau par le Premier ministre, Jean-Sama Lukonde, espère booster les investissements dans le secteur minier afin de favoriser le développement du continent africain, et par ricochet, de la RDC.

Page 4

PROCÈS FRÈRES BALUFU - THIERRY MICHEL

L'audience renvoyée au 30 août prochain

L'affaire qui oppose les deux cinéastes congolais au réalisateur belge accusé de plagiat pour son film « L'empire du silence » a été remise à la fin du mois d'août à l'audience marquant son ouverture, avant-hier, au

Tribunal de paix/Gombe. Les frères Balufu sollicitent la censure du dernier documentaire de Thierry Michel et son interdiction de diffusion en RDC. Convaincus du plagiat opéré sur « Congo ! Le silence des

crimes oubliés » sorti en 2015, le producteur aurait demandé la copie du film incriminé afin de confronter les deux réalisations et prouver l'affirmation des frères Balufu.

Page 3

ÉDITORIAL

Coureurs

Le cyclisme est en plein essor en Afrique. En témoignent les tours organisés par de nombreux pays qui gagnent chaque année en notoriété attirant des coureurs internationaux. Dans ce domaine, le Congo accuse encore un grand retard à cause de l'absence de compétitions, mais il rêve désormais de prendre sa revanche en intégrant la famille des nations organisatrices de la prestigieuse compétition.

Pour réussir ce pari, la Fédération congolaise de cyclisme (Fécocy) a signé avec la Fédération sœur du Burkina Faso, grâce au soutien de la Fédération française, un accord visant à l'accompagner dans l'organisation de son Tour cycliste en 2023. L'échange d'expériences ainsi que l'appui logistique apporté par ce partenariat rehausseront à coup sûr le niveau des coureurs congolais.

Seulement, il reste encore du chemin à parcourir pour faire entrer le cyclisme congolais dans une autre dimension. Une étape cruciale consistera à convaincre les partenaires et les sponsors sans lesquels ce Tour inaugural très attendu ne pourra tenir toutes ses promesses. L'appui de mécènes ainsi qu'une couverture médiatique réussie permettront de gagner la bataille de la visibilité.

Mais la Fécocy ne gagnera pas ce combat seule. Le gouvernement ne doit pas lésiner sur les moyens pour soutenir son organe technique dans cet ambitieux projet. Et les entreprises publiques comme privées doivent se mobiliser. L'enjeu n'est pas seulement sportif.

Sur le plan des infrastructures, le Congo a des atouts pour réussir son Tour. La route reliant Pointe-Noire, au Sud, à la partie septentrionale du pays est un joyau à valoriser. L'événement en lui-même peut ainsi devenir une vitrine pour valoriser l'image du pays. Au fil des étapes à courir, les initiateurs, les athlètes congolais et leurs hôtes venus des quatre coins du monde n'en seront que plus heureux.

Le Courier de Kinshasa

RÉFORMES ÉLECTORALES

Les grandes options attendues à la plénière de ce jeudi

Décidément, on n'est pas encore sorti de l'auberge concernant l'examen et l'adoption de la proposition de loi modifiant la loi électorale à l'Assemblée nationale. Depuis que l'opposition parlementaire a claqué la porte en boycottant le débat sur la réforme de cette loi, les choses semblent stagner.



Les députés nationaux lors d'une plénière à la Chambre basse

Tout est à l'arrêt à la chambre basse du parlement, nonobstant les efforts de son speaker à faire revenir les députés de l'opposition à la raison. Le délai de grâce qui leur a été accordé pour déposer auprès du bureau la liste des dispositions qui requièrent, selon eux, le consensus en vue de permettre les échanges ayant expiré, il a été décidé de la poursuite de l'examen de la loi électorale. C'est en tout cas ce qui ressort de la conférence des présidents tenue le 10 mai au cours de laquelle il a été constaté le « refus volontaire » de l'opposition parlementaire de se plier aux sollicitations du bureau de l'institution. En vain, le bureau de l'Assemblée nationale a attendu les

amendements de l'opposition parlementaire (Front commun pour le Congo-Lamuka-Ensemble) à la proposition de loi électorale qui est de l'initiative du G13 et qui regorge de nombreuses innovations. Les suggestions et observations de l'opposition, pense-t-on, allaient permettre de faire évoluer le processus électoral et à la Commission électorale nationale indépendante de disposer des instruments nécessaires censés lui faciliter la tâche dans les préparatifs des scrutins de 2013. Mais hélas ! Entre temps, la conférence des présidents a décidé de foncer sans l'opposition. Elle a annoncé la tenue, ce 12 mai, d'une séance plénière qui se chargera de lever les options

en rapport avec les différentes propositions faites par la majorité parlementaire incarnée par l'Union sacrée de la nation. Après quoi, le texte sera envoyé à la Commission politique administrative et juridique pour toilettage avant son adoption par les députés nationaux. Nonobstant ce nouveau développement, l'opposition parlementaire continue d'exiger le dialogue en dehors des institutions afin de lever des options sur les réformes de la loi électorale. Et pour faire entendre sa voix, elle avait organisé un sit-in le week-end dernier devant le Palais du peuple, sans toutefois réussir à faire bouger les lignes. Dossier à suivre.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Maouakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

UNION AFRICAINE

Félix Tshisekedi a pris part à une réunion du bureau de la conférence de l'organisation continentale

Le chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a participé, le 10 mai par visioconférence depuis son cabinet de travail de la cité de l'Union africaine, à la réunion du bureau de la conférence de l'Union africaine (UA), rapporte une dépêche de la cellule de communication de la présidence.

Trois temps forts ont marqué la réunion, à savoir le mot d'ouverture prononcé par Macky Sall, président du Sénégal et président en exercice de l'UA ; les remarques introductives par le président de la commission de l'UA, Moussa Faki ; les échanges entre les membres du bureau et, enfin, les questions diverses avant la clôture de la réunion du jour.

Les membres du bureau de la conférence de l'UA ont parlé de l'accès aux vaccins produits en Afrique aux plateformes internationales d'achat et de distribution, de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'Afrique, des élections au Parlement panafricain (PAP) ainsi que des consultations pour compléter la composition du bureau de la conférence de l'UA pour l'exercice 2022.



Le président Félix Tshisekedi

Et la Samim s'autoévalue

Et la Samim s'autoévalue

Quelques heures plus tôt, le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, a participé,

toujours par visioconférence, à la réunion extraordinaire du sommet de la troïka de l'organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) élargi aux pays contributeurs du personnel à la mission de la SADC au Mozambique (Samim). Au cours de cette réunion, les chefs d'Etat et de gouvernement membres de la SADC et la République de Mozambique ont tour à tour examiné, autour du Dr Lazarus, l'actuel président en exercice de la SADC, le rapport d'activités sur les progrès réalisés par la Samim ainsi que les questions budgétaires y relatives.

Ces assises en virtuel ont été marquées par l'allocation introductive par le secrétaire exécutif de la SADC, Elas Magosi; l'allocation d'ouverture par Dr Lazarus Carthy, le président de la SADC; la lecture du communiqué final par le secrétaire exécutif ainsi que la séance de clôture par le président de l'organe.

À noter qu'un sommet extraordinaire de la SADC est prévu en août prochain, à Kinshasa, au cours duquel le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo prendra le bâton de commandement de cette organisation sous-régionale.

Alain Diasso

PROCÈS FRÈRES BALUFU - THIERRY MICHEL

L'audience renvoyée au 30 août

L'affaire qui oppose les deux cinéastes congolais au réalisateur belge accusé de plagiat pour son film «L'empire du silence» a été remise à la fin du mois d'août à l'audience marquant son ouverture, le 10 mai, au Tribunal de paix de la Gombe.

Absent pour des raisons médicales, Thierry Michel était représenté par ses avocats à l'audience publique du 10 mai au Tribunal de paix de la Gombe, à Kinshasa. Comme l'avaient annoncé à la presse les plaignants le week-end dernier, le réalisateur Gilbert Balufu Mbaye et son aîné Balufu Bakupa Kanyinda, producteur de son film «Congo ! Le silence des crimes oubliés», l'ouverture du procès a bel et bien eu lieu mais a été renvoyée au 30 août.

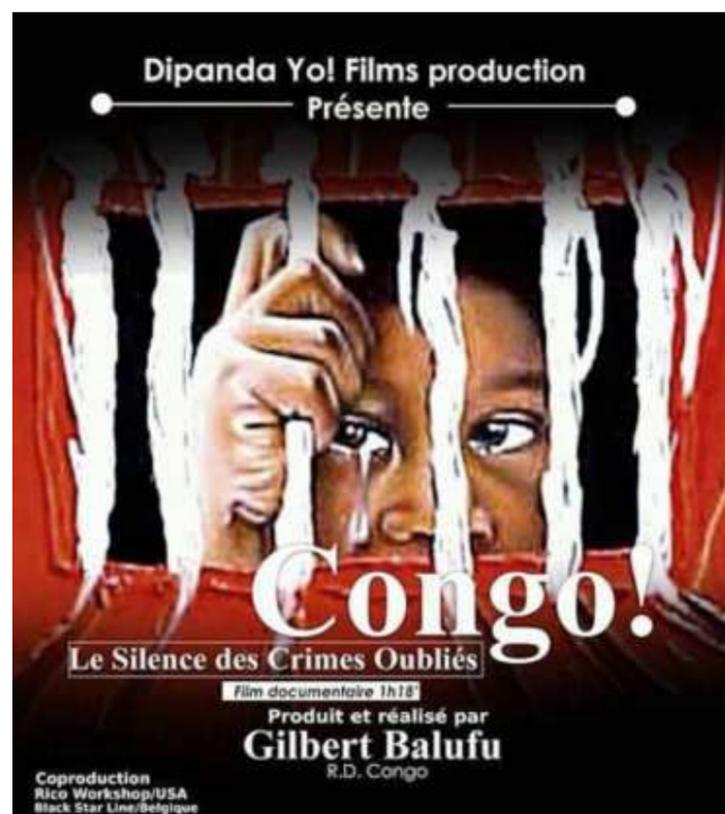
La démarche des frères Balufu visant la censure du dernier documentaire de Thierry Michel, «L'empire du silence», a pour finalité l'interdiction de sa diffusion en République démocratique du Congo. Convaincus du plagiat opéré dans ce film de «Congo ! Le silence des

crimes oubliés», documentaire de Gilbert Balufu sorti en 2015, le producteur a de ce fait la demande de la copie du film incriminé afin de confronter les deux réalisations et prouver leur affirmation. Car, le réalisateur aurait «noté près de 80 éléments de comparaison» retrouvés dans celui du documentariste belge qui confirme son accusation après avoir suivi une de ses projections à Kinshasa en octobre dernier.

Alors que la partie congolaise affirme avoir fait sa demande, depuis près de cinq mois, la copie de «L'empire du silence» ne lui a toujours pas été envoyée. De son côté, la partie adverse déclare avoir déjà procédé à ladite comparaison. Une lettre ouverte lancée en ligne accompagnant une pétition signée

par plusieurs associations de la société civile en faveur du film remis en cause renseigne l'opinion à ce propos. Ainsi donc, du côté du réalisateur belge, l'on souligne plutôt que «plusieurs analyses détaillées ont été faites par des experts congolais et belges, et par la société internationale d'auteurs SACD/SCAM dont font partie Balufu Bakupa Kanyinda et Thierry Michel». Cette démarche menée suite aux accusations formulées à l'encontre de ce dernier, lit-on dans la pétition, fait état de «l'absence totale de plagiat ou contrefaçon». Et qu'en sus, il a été plutôt établi que «ce sont les frères Balufu qui ont utilisé, sans la moindre autorisation, de nombreuses images d'archives du film «Mobutu, roi du Zaïre» de Thierry Michel, du film «L'Afrique en morceaux, la tragédie des grands lacs» de Jihan El-Tahri, mais aussi d'images de chaînes de télévisions et agences de presse et cela de manière totalement illégale».

Par ailleurs, dans une com-



L'affiche de «Congo ! Le silence des crimes oubliés» de Gilbert Balufu Mbaye/DR

munication, le cinéaste belge révèle que «Balufu Bakupa fait l'objet d'une mise en demeure par l'Agence Capa pour utilisation frauduleuse d'images d'archives, les images même qui sont communes à «L'empire du silence» et à son film». Et,

de son côté, dénonçant la procédure judiciaire en cours, Thierry Michel, de concert avec les Films de la passelle, société productrice du film, a déposé plainte pour diffamation, devant les tribunaux belges et congolais.

Nioni Masela

«L'empire du silence», a pour finalité l'interdiction de sa diffusion en République démocratique du Congo. Convaincus du plagiat opéré dans ce film de «Congo ! Le silence des crimes oubliés»

INDABA MINING 2022

La RDC au centre des nouveaux enjeux

La rencontre baptisée de la « reprise » se tient après deux ans et deux mois d'arrêt du Forum international Mining Indaba à cause de la crise sanitaire mondiale. Les thèmes abordés, dont la transition énergétique et la production des batteries, contribuent à placer la République démocratique du Congo (RDC) au cœur de la 25e édition. Le pouvoir central, représenté au plus haut niveau par le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, espère booster les investissements dans le secteur minier.

Placé sur le thème « *Evolution du secteur minier africain : investir dans la transition énergétique, ESG et les économies* », le Forum Indaba Mining réunit une nouvelle fois les experts venus des quatre coins du monde. Les différents échanges et réflexions concourent à booster les investissements miniers afin de favoriser le développement du continent africain. « *Pour nous comme gouvernement, il a été important et c'est ce qui justifie la participation du Premier ministre lui-même, à haut niveau, pour montrer que nous voulons profiter de cette plateforme pour passer le message de la République*



Un site minier de la Gecamines

démocratique du Congo comme pays solution à la fois dans la préservation du climat mais aussi comme pays solution intervenant dans la production des principaux

matériaux qui rentrent dans la formation des batteries électriques qui sont essentielles dans la transition énergétique », a expliqué Patrick Muyaya, ministre de la Communica-

tion. Selon le gouvernement, la thématique développée place naturellement la RDC au cœur des enjeux. En effet, la montée en puissance des pays émergents, la

transition énergétique, les besoins toujours croissants en ressources naturelles suscités par le développement des nouvelles technologies et bien d'autres causes hissent les principaux minerais de la RDC au niveau de l'or noir dont le monde entier n'est pas encore prêt à s'en passer. « *Vous avez suivi les interventions, particulièrement du président zambien où il a été beaucoup plus question du rôle que la RDC peut jouer non seulement dans la transition énergétique mais aussi dans la production des batteries et de tout ce qui concerne les enjeux du XXI^e siècle* », a-t-il martelé.

Laurent Essolomwa

SANTÉ PUBLIQUE:

Le système sanitaire en voie d'être numérisé

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention, le Dr Jean-Jacques Mbungani, a dernièrement échangé en son cabinet de travail avec une délégation de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) et celle du Programme de technologie appropriée en santé (PATH) sur le projet «Digital square», visant la numérisation du système de santé en République démocratique du Congo.



Trad Hatton, directeur pays de PATH, a laissé entendre que son institution est engagée depuis plusieurs mois pour appuyer la vision du ministre de la Santé sur la digitalisation de son secteur. « *Grâce au leadership du ministre Jean-Jacques Mbungani, les choses marchent très rapidement pour assurer qu'il y a une structure digitale pour la nouvelle couverture santé universelle au profit*

de la population congolaise», a déclaré le directeur pays du PATH au sortir de l'audience. La réaction du ministre, a-t-il poursuivi, est positive car il veut que le projet soit mis en œuvre rapidement. «*Donc, nous sommes en train de bosser le plus rapidement possible pour l'appuyer dans sa vision de digitaliser le système de santé dans le pays*», a ajouté Trad Hatton. Pour sa part, le ministre Jean-

Jacques Mbungani a promis de mettre en œuvre une feuille de route d'investissement pour atteindre l'objectif visé. Aussi, il espère sur la contribution de toutes les parties prenantes (partenaires et gouvernement congolais) afin de mettre en œuvre ce projet qui sera bénéfique pour la population congolaise.

Blandine Lusimana



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)





Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

FESTIVAL AFROPOLITAN 2022

Une master class sur les femmes dans la rumba congolaise

L'activité va se dérouler lors de la cinquième édition du festival Afropolitan, prévue du 26 au 29 mai au Palais des beaux-arts de Bruxelles (Bozar), sur le thème « Women power ».

L'édition 2022 du festival Afropolitan va célébrer la force créatrice des femmes artistes africaines et afro-descendantes ainsi que leur combat pour accroître leurs libertés et élargir leur champ d'action. Pendant quatre jours d'événements pluridisciplinaires : concerts, films, rencontre littéraire, débats, performances, slam, fashion pop-up, masterclasses et workshops, le festival Afropolitan va réunir plus de cinquante artistes et intellectuelles engagées vivant en Belgique, en Europe ou en Afrique.

Le 26 mai à 14h se déroulera une master class animée par Monique Mbeka Phoba sur les femmes dans la rumba congolaise. En effet, indiquent les organisateurs, cette musique a été reconnue au patrimoine immatériel de l'humanité

par l'Unesco en décembre 2021, ce qui constitue un événement important pour les deux Congo et pour les diasporas congolaises, particulièrement pour la communauté congolaise de Belgique. La master class va proposer de mettre en relief la place des femmes dans cette musique, car elles sont moins mises en lumière. Pourtant, fait-on savoir, la rumba congolaise a compté des chanteuses adulées, comme Lucie Eyenga, Abeti Masikini, Mpongo Love, Tshala Muana et Mbilia Bel, ainsi que des femmes puissantes qui, dans l'ombre, ont initié nombre de carrières d'icônes masculines de la musique congolaise.

A cette occasion, les chanteuses Sylvie Nawasadio, Mama Wiva et Queen Makoma vont reprendre sur la scène de Bozar des chan-



sons iconiques, pour illustrer la richesse du répertoire des femmes dans la rumba.

La même journée du 26 mai sera diffusée le documentaire « Rumba Rules, New Genealogies » de Sammy Baloji, David Nadeau-Bernatchez. Le film suit, au fil des mois, le parcours de l'orchestre du Congolais Brigade Sarbati et s'arrime à certains personnages :

Ya Mayi, Lumumba, Alfred Solo, Xéna La Guerrière etc., près d'une trentaine à alimenter la vie créative de cet orchestre. « Entre les séances en studio et les multiples répétitions, dans les coulisses comme sur les planches des concerts, les personnages cheminent et le sens se construit: les trames de nouvelles généalogies s'épaississent. Des musi-

Mpongo Love, Tshala Muana et Mbilia Bel
ciens d'hier à ceux d'aujourd'hui, des supporters du quartier aux mécènes de la diaspora, le film culmine, peut-être, dans une sorte de nocturne mémoriel. C'est alors non seulement la ville de Kinshasa mais une partie de l'âme du pays qui s'y trouvent racontées », explique-t-on.

Patrick Ndungidi

FESTIVAL DU FILM EUROPÉEN

Huit ateliers organisés en deux semaines

Maquillage, écriture de scénario, réalisation, animation 2D et métier d'acteur font partie des matières qui seront abordées lors des rencontres animées du 12 au 28 mai par des professionnels du cinéma, en majorité français, invités à la sixième édition dont l'ouverture est prévue à l'Institut français de Kinshasa.

Le maquilleur artistique ou « makeup artist » congolais, Christian Nzonga, va donner le ton la matinée de ce 12 mai à partir de 9h 30 sous la Petite Halle. Ce premier atelier du sixième Festival du film européen (FFE) aura pour sujet la « Création de maquillage pour le cinéma ». Le natif de Bukavu va y livrer les astuces pour « pallier le manque d'effets spéciaux par la voie du maquillage », notamment comment créer une fausse blessure, une coupure, etc.

Deux autres ateliers sont programmés du 12 au 14 mai, animés successivement par Samy Sidali et Lisa Sallustio. Le propos du premier réalisateur sera centré, à partir de 11h, sur la « réalisation de court métrage documentaire ». Lors de ses entretiens prévus dans la salle de cinéma Samy Sida, il fera un focus sur «Petit taxi», son court métrage personnel de 28 mn qui servira de modèle, souligne la Halle de la Gombe. Quant à la Belge Lisa Sallustio, elle entrera en scène deux

heures plus tard, à partir de 13h. Elle se penchera à la fois sur « la réalisation et production de court métrage et de fiction » dans la salle d'exposition. Et, à l'instar de son prédécesseur en matinée, elle commentera aussi quelques extraits choisis de ses films diffusés pour la circonstance.

« L'écriture de scénario » sera au cœur de la rencontre avec le scénariste Jean De Loriol dans la salle de cinéma du 16 au 21 mai, à partir de 13h. Annoncée au programme, « l'initiation et perfectionnement à l'écriture de scénarios et projets audiovisuels » a en vue de « familiariser avec la dramaturgie, pour mieux comprendre les mécanismes de l'écriture et rédiger ses propres projets (concept, bible, scénario) ».

Deux acteurs congolais formateurs

En une semaine, du 17 au 24 mai dans la salle d'exposition, le chef opérateur, technicien lumière Raphael Fourgeaud alternera théorie et pratique sur



Jason Golomingi, l'un des deux acteurs congolais formateurs au 6e FFE/DR la « valorisation de l'image cinématographique à travers les jeux de lumière et de caméra ». Conjointement, du 23 au 28 mai, à partir de 9h dans la salle de cinéma, les deux acteurs congolais, Moyindo Mpongo et Jason Kurt Goloming, vont livrer

en dix étapes » dans la salle de cinéma. Elle va à l'occasion projeter des extraits choisis de ses films qui serviront de matériel didactique.

Nicolas Glorieux est l'autre réalisateur invité de ce FFE qui abordera la théorie sur la « création de documentaires », du 24 au 28 mai à partir de 10h, dans la salle de cinéma. Il procèdera à la présentation de films illustrant différents sujets et points de vue, notamment aussi d'un Webdoc dans le but d'outiller les participants pour la réalisation d'un film documentaire.

Notons que l'ouverture officielle du sixième FFE est prévue autour du prix Goya 2022 du meilleur court-métrage documentaire, «Mama» du réalisateur Pablo de la Chica, ce 12 mai à 18h30 sous la Grande Halle. L'Institut français annonce une visioconférence avec le réalisateur et les protagonistes du documentaire à la suite de la projection couplée à l'exposition des photos du film.

Nioni Masela

CHAN 2023

Otis Ngoma présélectionne 49 Léopards locaux pour un tournoi en Algérie

Récemment désigné sélectionneur des Léopards locaux de la République démocratique du Congo (RDC), Otis Ngoma Kondi dispose déjà d'une mouture de quarante-neuf joueurs retenus dans la présélection pour un tournoi amical international en Algérie, en guise de préparation des éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations (Chan).

Le nouveau sélectionneur national des Léopards A' -communément appelés les locaux- de la RDC a publié une liste de quarante-neuf joueurs présélectionnés pour le stage de préparation, du 30 mai au 14 juin en Algérie, assorti d'une participation à un tournoi international organisé par le pays hôte. La Fédération congolaise de football association avait répondu favorablement à l'invitation de la Fédération algérienne de football pour la présence des Léopards locaux à ce tournoi. Notons-le, l'Algérie accueillera la 7^e édition du Chan en janvier 2023, compétition de la Confédération africaine de football réservée aux sélections nationales africaines composées des joueurs évoluant dans leurs pays respectifs.

Les Léopards locaux sont donc déjà à pied d'œuvre pour préparer cette compétition dont les éliminatoires démarrent en juillet prochain. Le tournoi auquel prendront part quatre pays va

ainsi permettre au nouveau sélectionneur Otis Ngoma Kondi de former son équipe. L'on apprend que le gouvernement vient de trouver une solution pour la suite du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) interrompu depuis plus de deux mois à cause des difficultés de transport.

Les quarante-neuf joueurs présélectionnés sont donc les gardiens de but Pululu Archimède (FC Renaissance du Congo), Lomboto Hervé (Daring Club Motema Pembe -Dcmp-), Mukawa Yves (FC Lupopo), Siadi Baggio (TP Mazembe), Mubobo Israel (CS Don Bosco), Lunanga Jackson (AS Dauphin Noir). Les défenseurs sont Kabeya Mulunda (Sanga Balende), Masengo Godet (TP Mazembe), Ebuela Ehebelo (AS Maniema Union), Issama Mpeko (TP Mazembe), Boka Issaka (FC Lupopo), Luzolo Sita (TP Mazembe), Mangindula Henock (Dcmp), Simete Taboria (AS Maniema Union), Ikoyo Iyem-



Les Léopards locaux au Chan 2020 au Cameroun

be (Dcmp), Lita Demani (FC Lupopo), Mundeko Kevin (TP Mazembe), Tshimanga Tshilembi (JS Groupe Bazano), Lombangi Junior (CS Don Bosco), Kambo Alife (FC Renaissance du Congo), Mwimba Isala (AC Rangers).

Les milieux de terrain appelés en présélection s'appellent Jonathan Mokonzi (FC Lupopo), Gesimo Michée (AS Dauphins noirs), Christian Nsundi (DCMP), Peter Mutumosi (V.Club), Wango Mbabu (AS

Maniema Union), Michée Mika (FC Lupopo), Soze Zemanga (TP Mazembe), Kikassa Wamba (V.Club), Massamba Kiese (FC Lupopo), Mukoko Tonombe (TP Mazembe), Masasi Obenza (TP Mazembe), Glody Likonza (AS Maniema Union), Mpia Nzengeli Maxi (AS Maniema Union).

Enfin, les attaquants présélectionnés sont Philippe Kinzumbi (TP Mazembe), Lilepo Makabi (V.Club), Ngimbi Mvumbi (TP

Mazembe), Exaucé Ntumba (US Tshinkunku), Bukasa Bukasa (Sanga Balende), Prince Tshal Musans (FC Lubumbashi Sport), Katulondi Katy (Dcmp), Adam Bossu Nzali (TP Mazembe), Jephté Kitambala Bola (TP Mazembe), Zoé Sapu (FC Lupopo), Obed Mayamba (V.Club), Ricky Tulengi Sindani (AS Maniema Union), Jérémie Mbuyi (AS V.Club), et Jean-Marc Makusu Mundele (FC Lupopo).

Martin Engimo



MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX

SOCIETE YA BISO MOKO BANA MBOKA



Assurance automobile



Assurance incendie



Assurance tous risque
chantier



Assurance voyage

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO



COOPÉRATION

La CEEAC et l'Espagne entendent formaliser leurs relations

Le président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Gilberto Da Piedade Verissimo, s'est entretenu, le 9 mai, avec le diplomate espagnol, Ramon Molina Llado, en poste au Gabon.

L'Espagne et la CEEAC s'acheminent vers une formalisation de leurs relations de coopération, à en croire l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de ce pays en République gabonaise, Ramon Molina Llado, à sa sortie d'audience que lui a accordée Gilberto Da Piedade Verissimo. « *Je pense que l'Espagne doit coopérer très activement avec la CEEAC. Il nous faut trouver les moyens de formaliser cette coopération* », a déclaré Ramon Molina Llado.

En outre, il s'est félicité des changements positifs qui s'opèrent au sein de la Commission de la CEEAC sous la direction du président de la Commission Gilberto Da Piedade Verissimo, notamment le renforcement des outils de travail de la CEEAC en tant qu'acteur majeur dans la région. « *L'Espagne partage les valeurs communes avec les pays de la CEEAC, une convergence qui va sûrement se renforcer lorsque le président gabonais, Ali Bongo Ondimba, va reprendre, l'année prochaine, la présidence en exercice de la CEEAC* », espère l'ambassadeur d'Espagne au Gabon.

Yvette Reine Nzaba



Gilberto Da Piedade Verissimo s'entretenant avec Ramon Molina Llado

GOLFE DE GUINÉE

Le commandant Birot en fin de mission

Le patrouilleur de haute mer (PHM) "Commandant Birot" a achevé sa mission débutée le 1er mars dernier, dans le cadre de l'opération Corymbe.

En escale à Pointe-Noire du 4 au 8 avril, le bâtiment de la Marine nationale française a réalisé, avec un détachement des éléments français au Gabon, d'importantes séquences de formation au profit de la Marine congolaise dans le domaine de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales (usage de radars et de drones de surveillance, manœuvres maritimes, échange d'expérience...).

Ces formations ont trouvé leur aboutissement au cours d'une application à la mer entre le Birot et un patrouilleur de la Marine congolaise, où les deux bâtiments ont mené des exercices d'arraisonnement et de projection d'équipes sur la thématique essentielle de la police des pêches. Le Birot a, d'autre part, réalisé des séquences de coopération avec les marines de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo, du Bénin, du Nigeria, qui ont permis de détecter et de dissuader de nombreuses activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (pêche INN).

La frégate Ventôse remplace le Birot

La frégate Ventôse succède au PHM Commandant Birot. Dotée d'un hélicoptère qui découplera sa connaissance de la situation ma-

ritime, cette frégate participera, du 30 mai au 3 juin, à l'exercice régional de sécurité maritime Megalops/African Nemo 22.3 organisé par les Eléments français au Gabon (EFG) en partenariat avec la Marine française et au profit des zones A et D de l'Architecture de Yaoundé (Angola, République démocratique du Congo, Congo, Gabon, Cameroun).

Le bâtiment hydrographique Borda poursuit, quant à lui, sa mission scientifique au bénéfice du Congo, après un passage au Gabon. Il conduit actuellement une campagne hydrographique au large de Pointe-Noire, où ses travaux contribuent à mieux

connaître les fonds et les courants aux approches du port.

Après une première escale, du 2 au 7 mai, une seconde est prévue dans quelques jours. Ces temps de relâche sont l'occasion d'effectuer des visites croisées, ainsi que des entraînements communs en mer, permettant une fois de plus de renforcer les liens entre les Marines française et congolaise. Les marins français ont également visité le Centre opérationnel (COM) de Pointe-Noire, ainsi que le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale, basé à Pointe-Noire. L'ensemble de ces activités illustre le plein soutien que la France apporte à

la dynamique d'opérationnalisation de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales. Le Borda effectuera ensuite une opération conjointe avec le Nigeria, avant son retour à Brest à la fin du mois de juin.

Enfin, le porte-hélicoptères amphibie Mistral et la frégate légère furtive La Fayette viennent d'entrer dans le golfe de Guinée. Le déploiement de ces deux bâtiments constitue la traditionnelle mission Jeanne-d'Arc, une opération annuelle de la Marine nationale française qui conclut la formation des officiers de marine issus de l'École navale et qui accueille, également, de nombreux

officiers de marines partenaires. Pour l'ensemble des officiers élèves, ce sera l'occasion de découvrir in situ un théâtre d'opération qui leur a été présenté à Brest, en février dernier, par une délégation de l'Architecture de Yaoundé.

« *La présence conjointe de cinq bâtiments de la Marine nationale française dans le golfe de Guinée traduit, une fois encore, tout l'engagement de la France à l'égard de ses partenaires africains, pour contribuer, à leurs côtés et à leurs profits, à la sécurisation des eaux du golfe de Guinée* », peut-on lire dans un communiqué de l'ambassade de France au Congo.

Notons que depuis 1990, l'opération Corymbe déploie de manière permanente un ou deux bâtiments de la Marine nationale française dans le golfe de Guinée. Cette opération, menée avec les marines africaines partenaires membres de l'Architecture de Yaoundé, contribue à la diminution de l'insécurité et à la montée en puissance des marines riveraines du golfe de Guinée. Cette semaine, ce sont cinq bâtiments français, sous le contrôle opérationnel de l'Etat-major CECLANT à Brest, qui opéreront dans la zone, totalisant près de mille marins déployés.

Josiane Mambou Loukoula



Les cinq bâtiments de la marine/DR

SANTÉ

Un texte critiqué sur la levée des droits de propriété intellectuelle présentée à l'OMC

Critiqué, un texte confectionné dans le cadre de négociations internationales devrait être présenté aux 164 membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lors de la prochaine étape des pourparlers sur une levée des droits de propriété intellectuelle pour les vaccins et traitements contre la covid-19, selon euroactiv.

Appelé « Document final de la quadrilatérale », il s'agit d'un texte de négociations informelles entre les membres Inde, Afrique du Sud, Etats-Unis et Union européenne (UE). Il a été présenté par la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala. A ce jour, seule l'UE soutient le texte. Il s'agit du résultat des discussions sur la renonciation aux droits de propriété intellectuelle pour les vaccins et les traitements covid-19. Mais, les 164 membres de l'OMC doivent parvenir à un consensus avant un accord final. « L'objectif des discussions était de parvenir à une solution viable »,

a rappelé la patronne de l'OMC, espérant que les membres de l'organisation approuvent une proposition finale d'ici à juin, pour faire « avancer la discussion et le dialogue ». Ce qui serait « extrêmement important, pour la prochaine pandémie ou une nouvelle vague de celle-ci », a-t-elle ajouté. Le coprésident de la People's Vaccine Alliance, Max Lawson, a reproché au texte de continuer à « placer les intérêts des entreprises pharmaceutiques au-dessus des besoins en matière de santé mondiale ».

Max Lawson a rappelé qu'« il ne s'agit pas de la dérogation aux ADPIC [Ac-

cord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce] soutenue par plus de cent gouvernements. Elle n'est approuvée par aucun membre autre que l'UE. Et elle est tout à fait insuffisante pour lutter contre une pandémie qui a tué environ vingt millions de personnes et qui continue à progresser ». Il a appelé les Etats membres de l'OMC « de toute urgence accorder une véritable dérogation en matière de propriété intellectuelle qui permettra de remédier à l'inégalité mondiale en matière de vaccins, de tests et de traitements et de faire la diffé-

rence dans la lutte contre ce virus. Si les négociations menées au sein de l'OMC ne permettent pas d'obtenir ce résultat après deux ans d'une pandémie mortelle, alors nous devons admettre que l'institution n'est pas adaptée à sa mission », a-t-il dit.

L'Inde et l'Afrique du Sud ont demandé, en octobre 2020, à l'OMC de renoncer aux droits de propriété intellectuelle sur les médicaments afin d'aider à « prévenir, contenir et traiter la covid-19 ». Alors que l'UE défend le compromis sur la levée des droits de propriété intellectuelle, l'Inde et l'Afrique du Sud appellent

à son rejet, son compromis ayant fait l'objet d'une fuite concernant les droits de propriété intellectuelle sur les vaccins pour la covid-19. Le nouveau document se concentre toujours uniquement sur les vaccins contre la covid-19 et non sur les traitements, tout en étant ouvert à la possibilité que, dans les six mois suivant un accord final de l'OMC, les membres doivent décider s'il faut l'étendre pour inclure également les outils de diagnostic et les traitements pour la covid-19. Il suggère également qu'une décision finale soit limitée à trois ou cinq ans.

Noël Ndong



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

SAISISSEZ LE LIEN
OU

SCANNEZ LE QR CODE

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ngangou Mbemba Christian Armel. Je désire désormais être appelé : Mbemba Christian Armel.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.



AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)



Date : 09/05/2022
Nom du Projet : ARCEFA
AAO No : CCG 1123 Y /08

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du projet ARCEFA. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de l'acquisition de mobilier de bureau pour l'équipement des CEFA.

2. Le METP sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de l'acquisition de ce mobilier de bureau pour l'équipement des CEFA et de services connexes.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet d'Appui au Réseau des Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (ARCEFA).

Adresse : Sis impasse entre le lycée technique commercial et le lycée technique industriel 1er mai, CEFA des métiers du bâtiment, froid et climatisation, Brazzaville-République du Congo.

Tél : 242 06 625 88 90

et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres de 9h00 à 16h30.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 50 000 FCFA (Cinquante mille Francs CFA) par chèque ou virement exclusivement sur le compte domicilié au CREDIT DU CONGO intitulé projet ARCEFA N° 30011 00020 90000220581 30 contre récépissé.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les

Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation des Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 20/06/2022 à 12h00 précises. Les Offres doivent comprendre une garantie de l'Offre pour un montant de 3% du montant de l'offre du soumissionnaire. Les offres numériques ne seront pas acceptées

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à la cellule POMO impasse entre le lycée technique commercial et le lycée technique industriel 1er mai, CEFA des métiers du bâtiment, froid et climatisation, Brazzaville-République du Congo le 22/06/2022 à 13h30.

8. Les exigences en matière de qualification sont :

- Un catalogue d'origine de l'équipement proposé (à l'exclusion de tout autre) ;
- Les preuves que le soumissionnaire a réalisé au moins trois marchés similaires en nature et en volume au cours des trois dernières années (joindre des attestations de bonne exécution des maîtres d'ouvrage).
- Les états financiers des trois (3) dernières années signés et paraphés par l'expert-comptable et visés par la Direction Générale des Impôts
- L'attestation d'affiliation à la CNSS
- Le dossier fiscal complet

Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Coordonnateur de la Cellule POMO

Michel MOUANGA

LÉGISLATIVES ET LOCALES 2022

Le dépôt des dossiers de candidature a débuté le 11 mai

Selon un arrêté du ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, publié le 10 mai, la période de dépôt des dossiers de candidature pour les élections législatives et locales des 4 et 10 juillet s'est ouverte le 11 mai et sera close le 31 mai à minuit.

Conformément à l'article 62 nouveau de la loi électorale, tout candidat aux élections législatives fait une déclaration de candidature légalisée comportant : ses nom(s) et prénom(s), date et lieu de naissance, profession et domicile ; un extrait d'acte de naissance ; quatre photos format identité et le logo choisi pour l'impression des bulletins de vote et affiches électorales ; un curriculum vitae certifié sur l'honneur ; un spécimen de signature ; un casier judiciaire volet n° 2 ; un certificat de nationalité ; une déclaration de moralité fiscale ; le nom du parti ou groupement politique auquel il appartient ; l'indication de la circonscription électorale à laquelle il appartient et un récépissé de versement au Trésor public

d'un cautionnement d'un million cinq cent mille FCFA non remboursable.

A défaut d'appartenir à un parti ou groupement politique, l'arrêté ministériel précise que tout citoyen peut se présenter comme candidat indépendant. Le candidat se trouvant dans une situation d'inéligibilité doit présenter une lettre de démission actée par l'autorité compétente ou un acte attestant sa mise en disponibilité à l'égard de son employeur.

En ce qui concerne les élections locales, l'arrêté ministériel indique que toute candidature à ce scrutin fait l'objet d'une déclaration de candidature collective légalisée comportant les nom(s) et les prénom(s), date et lieu de naissance, domicile et profession de chaque candi-

dat sur la liste.

Cette déclaration, ajoute l'arrêté ministériel, doit être accompagnée des pièces des colistiers ci-après : un extrait d'acte de naissance ; un casier judiciaire ; un certificat de nationalité ; un certificat de moralité fiscale ; un certificat de résidence ; un logo choisi pour l'impression des bulletins de vote et des affiches électorales ; le nom du parti ou du groupement politique auquel il appartient ; les nom(s) et prénom(s) du candidat placé en tête de liste pour les candidatures indépendantes et un récépissé de versement au Trésor public d'un cautionnement de cinq cent mille FCFA non remboursable. Les dossiers de candidature sont déposés à la direction générale des affaires électorales.

La Rédaction

Les partis politiques du centre dévoilent leurs candidats

Le collège des présidents des partis politiques du centre a tenu, du 9 au 10 mai à Brazzaville, une session spéciale au cours de laquelle il a retenu trois candidats aux prochaines élections législatives. L'un relève de la première circonscription Lumumba, à Pointe-Noire, et deux autres des circonscriptions uniques de Yaya dans le Niari et de Ngo dans le département des Plateaux.

L'assemblée générale du collège des présidents des partis politiques du centre a été présidée par le coordonnateur du centre gauche, Maurice Kinoko. Elle a porté essentiellement sur l'harmonisation des candidatures aux élections législatives de juillet prochain. A cet effet, ce cartel a positionné trois candidats à ces échéances, qui sont tous des députés en fonction.

Il s'agit d'Alexis Ndinga, dans la première circonscription électorale de l'arrondissement 1 Lumumba, à Pointe-Noire ; de Jean Valère Mbani dans la circonscription électorale unique du district de Yaya, dans le Niari, et de Digne Elvis Tsalissan Okombi, dans la circonscription unique de Ngo, dans le département des Plateaux. Dans le communiqué final publié à cet effet, les partis politiques du centre soutiennent que le choix de ces candidatures avait pour objectif d'éviter le chevauchement au sein de cette plateforme observé lors des précédentes élections. Par ailleurs, les partis du centre « réaffirment leur confiance à la classe politique nationale et au président de la République, Denis Sassou N'Guesso ».

Etaient à cette assemblée générale, entre autres, Digne Elvis Tsalissan Okombi, président de l'Union pour un mouvement populaire ; Luc Daniel Amo Matéta, président de l'Union pour la reconstruction et le développement du Congo, et Jean Valère Mbani, président du parti Le Congo en marche.

Firmin Oyé

BCBTP

Le nouveau directeur général promet de relancer l'établissement public

Nommé en Conseil des ministres le 5 mai dernier, Boris Miéré a été installé à la tête du Bureau de contrôle de bâtiment et des travaux publics (BCBTP) le 10 mai à Brazzaville, en remplacement du directeur général sortant, Pierre Nkoua. Le principal défi du promu est de relancer un établissement paralysé depuis quelques années par des crises sociales.

Le BCBTP traverse une crise de trésorerie due à la baisse de ses activités de terrain, tandis qu'il doit faire face à une dette chiffrée à plus de 3,6 milliards F CFA, des arriérés de salaires et charges sociales y compris. L'établissement public compte environ 142 agents répartis entre la direction générale à Brazzaville, l'agence de Pointe-Noire et l'antenne de Dolisie, chef-lieu du département du Niari.

À l'issue de la concertation avec les partenaires sociaux de l'établissement, tenue en mars et avril derniers, une commission technique paritaire a été mise en place pour trouver des solutions à la crise sociale. Selon le directeur général sortant, Pierre Nkoua, la feuille de route priorise l'apurement des arriérés de salaire, des primes de chantiers et autres avantages financiers dus aux travailleurs.

Outre le paiement des arriérés des salaires et des charges sociales, le nouveau directeur général du BCBTP, Boris Miéré, est appelé à suivre des chantiers



L'installation du nouveau directeur général du BCBTP/Adiac

brûlants, notamment le projet de la route bitumée Dolisie-Gabon et bretelles en cours d'exécution ainsi que le projet de l'étude de sondage pour le projet dit de six,

dont quatre dans la partie méridionale du pays et deux autres ponts dans le département de la Likouala, en cours de démarrage. Le promu est également attendu

conscient de la complexité des défis qui l'attendent, espérant les relever avec le soutien de l'ensemble de l'équipe, dans un climat apaisé. « Pour ce faire, quelques actions urgentes seront menées, à savoir la lutte contre les antivaleurs, l'amélioration de la situation sociale du personnel par le paiement régulier des salaires, primes de chantiers et la mise en place d'un plan d'apurement progressif de la dette sociale du fonctionnement et d'investissement, la modernisation de l'administration et l'audit interne... », a déclaré Boris Miéré.

Pour mémoire, la cérémonie de passage de témoin à la direction générale du BCBTP a été présidée par le directeur de cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Zacharie Mokemo, empreinte des us et coutumes de l'administration congolaise.

Fiacre Kombo

BUSINESS CLUB

MTN-Congo et Crédit du Congo signent un protocole d'accord au profit de leurs clients

Le protocole d'accord MTN-CDC Business club a été signé, le 5 mai à Brazzaville, par le directeur général de MTN Congo, Ayham Moussa, et son homologue du Crédit du Congo, Mounir Ibrahim. L'entente entre ces deux sociétés vise à offrir aux clients entreprises une carte de fidélité leur permettant d'accéder aux services mobiles (appels, internet) et bancaires innovants.

La société de téléphonie MTN et le Crédit du Congo se mutualisent pour offrir à leurs clients des services exceptionnels. Ces nouvelles offres s'inscrivent dans le cadre du programme de fidélité MTN-CDC business club, marquant la célébration du vingtième anniversaire de la présence des deux sociétés en République du Congo.

La mise à disposition de la carte de fidélité MTN-CDC permet au client d'accéder à un call center dédié au numéro 100; au service MTN et moi et MTNBiz App; à la remise sur les offres téléphones + Box MTN Business; au service VIP et prioritaire à toutes les agences MTN sur tout le territoire congolais, à la salle VIP de l'aéroport et à MTN Business Day pour les entreprises. Le client détenteur de cette carte peut participer aux événements MTN Business, bénéficiaire de réduction de

20% surtout les réseaux partenaires prestige, a précisé Prisca Lomouel, la cheffe de secteur business à MTN. De son côté, le Crédit du Congo propose deux types de cartes bancaires : la Carte platinum et la Carte Silver. La première permet l'accès au pack prestige CDC avec une réduction sur les frais de redevance mensuelle jusqu'à -15%; l'assistance voyage dont le lancement a eu lieu depuis le 1er avril 2022; la bonification jusqu'à -20% du taux d'intérêt lors des demandes de prêt à la consommation et immobilier et la gratuité des frais de dossier pour les prêts à la consommation. La seconde offre également l'assistance voyage; la bonification jusqu'à -20% du taux d'intérêt lors des demandes de prêt à la consommation et immobilier et la gratuité des frais de dossier pour les prêts à la consommation.

À cela il faut ajouter des avantages



sur les offres de crédit : les taux d'intérêt attractifs/ bonifiés; la suppression des frais de dossier pour vos demandes de crédit à la consommation; les conseils personnalisés selon les besoins des clients; la mise en place des conditions particulières dans le cadre des conventions avec les entreprises.

La signature du protocole d'accord de MTN-CDC business club est la preuve, selon le directeur général de Crédit du Congo, Mounir Ibrahim, de la complémentarité qui existe entre

les entreprises de micro finance et de télécommunication, ainsi que satisfaire au mieux leurs clients. « Nous avons donc mis en place une carte de fidélité avec MTN Congo, qui est composée de trois paliers : un package de compte bancaire, chéquier et plateforme numérique à des prix modulables; une assistance voyage; et des crédits immobiliers avec des taux préférentiels », a précisé Yolande Mahoukou, la responsable marketing à CDC.

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

Musée
du Bassin du Congo
galerie CONGO



L'art dans sa
Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sastou Nguesso
immeuble les manguiers (Mila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

FINANCES

Les sociétés de téléphonie vont faire des émissions de monnaie électronique

Le directeur général des institutions financières nationales (DGIFN), Jean Pierre Nonault, a indiqué le 11 mai à Brazzaville que les opérateurs de téléphonie mobile seront autorisés à effectuer les opérations de paiement électronique.

« Actuellement on fait les transferts d'argent sans passer par une banque. Ces sociétés vont gérer du crédit, les salaires des agents des petites entreprises et générer les porte-monnaies électroniques », a-t-il déclaré.

Jean Pierre Nonault a, en outre, signifié que les paiements électroniques permettent d'accélérer et de sécuriser les transactions financières. « Les commerçants pourront organiser leurs tontines via la plateforme électronique, sortir de l'informel pour le formel avec la maîtrise et la traçabilité des transactions. Cela va profiter à la population et à

l'Etat », a-t-il expliqué.

Selon lui, la société Momo mobile a reçu l'avis de non objection de la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac) pour offrir les services de paiement électronique au Congo. Cette société devrait cependant attendre l'agrément du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public afin de démarrer les opérations d'émissions de la monnaie électronique.

Par ailleurs, le DGIFN a souhaité la création d'une direction qui sera chargée de l'inclusion financière et de la monnaie électronique. Celle-ci devrait, a-t-il esti-



Jean Pierre Nonault

mé, contribuer à la mise en place et à l'application de la stratégie nationale de l'inclusion financière.

Créée en 2010, la DGIFN est une structure publique chargée de réguler le système financier natio-

nal et de sécuriser les dépôts des épargnants ; promouvoir la modernisation, la diversification et la sécurisation des moyens de paiement ; participer à l'orientation et la coordination des politiques du système financier national ; veiller à l'application de la réglementation des établissements de crédit, de microfinance, des sociétés et intermédiaires d'assurances. Elle a également la mission de contribuer à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur financier ; d'élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à stimuler, mobiliser et promouvoir l'épargne. L'examen des demandes des établissements de crédit et de microfinance, des sociétés et intermédiaires d'assurances, ainsi que le suivi des activités des institutions financières nationales font aussi partie de ses prérogatives.

Christian Brice Elion

« Les commerçants pourront organiser leurs tontines via la plateforme électronique, sortir de l'informel pour le formel avec la maîtrise et la traçabilité des transactions. Cela va profiter à la population et à l'Etat »

HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Le Congo veut se doter d'un système complet de classement des établissements

La ministre du Tourisme et des Loisirs, Destinée Hermella Doukaga, a lancé le 11 mai à Brazzaville le séminaire de formation des auditeurs de placement des établissements d'hébergement touristique en République du Congo. Le but est d'arrimer l'hôtellerie congolaise aux standards internationaux pour une meilleure promotion de la destination Congo-Brazzaville.

Animé par l'expert de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) en matière de classification des établissements d'hébergement touristique, Lahchimi Abdelilah, le séminaire de deux semaines s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des différentes phases du système de classification hôtelière au Congo. En effet, la première phase du projet a concerné la refonte du système de classement, la reformulation aux normes de classement et l'élaboration d'un guide d'interprétation de ces normes. La deuxième phase a consisté à l'élaboration des textes juridiques relatifs au système de classement dont les deux décrets majeurs viennent d'être publiés par le gouvernement.

La troisième phase, qui a démarré le 11 mai, comprendra deux sessions de formation dont chacune est constituée d'une théorie et d'une pratique dans les établissements d'hébergement touristique ciblés en fonction des caractéristiques. « Nous sommes fiers aujourd'hui de disposer d'un système complet de classement des établis-



sements d'hébergement touristique qui, sans nul doute, améliorera la qualité des prestations des services dans ce domaine en République du Congo », a indiqué le directeur général du tourisme et de l'hôtellerie, Bruno Gervais Ibata.

La dernière étape du projet sera la mission d'accompagnement et d'assistance aux premières opérations pilotes de classement des établissements d'hébergement touristique. Cette mission sera organisée par le ministère du Tourisme et des Loisirs et l'OMT pour une meilleure appropriation des opérations de

terrain. C'est ce qui marquera la fin du projet. La direction générale du tourisme et de l'hôtellerie prendra par la suite le relais des opérations conformément à ses attributions, à travers la direction de l'hôtellerie.

La ministre du Tourisme et des Loisirs, de son côté, a indiqué que ces deux sessions de formation sont une opération de grande envergure qui portera une prévalence dans le besoin de compétitivité du parc hôtelier congolais qui est la vitrine de la destination Congo-Brazzaville. Destinée Hermella Doukaga a également souligné l'importance

La ministre posant avec les officiels/Adiac pour le Congo de s'arrimer aux exigences internationales en la matière, conformément à la vision du chef de l'Etat qui a porté son choix sur le développement du tourisme comme l'un des moteurs de la relance et la croissance économiques. « Dès lors, c'est pour nous un pari qu'il faut absolument gagner ; gagner c'est bien entendu créer les conditions dans un premier temps de la rentabilisation du secteur du tourisme. C'est ce que nous avons commencé à faire en renforçant l'arsenal juridique de notre politique de développement

du tourisme », a-t-elle déclaré. En effet, la République du Congo s'est dotée d'une loi portant réglementation du secteur du tourisme, ainsi que des textes d'application. Il s'agit notamment des décrets du 4 mai 2022 fixant respectivement les normes de classement des établissements d'hébergement touristique et les modalités de classement, de déclasser et de reclassement d'hébergement touristique.

« Leur préalable à la rentabilisation du secteur du tourisme est que le développement du tourisme est possible à condition que les structures d'hébergement obéissent aux normes et standards internationaux. D'où l'intérêt de procéder par la formation des corps des professionnels qui aura la mission de s'assurer qu'effectivement les établissements d'hébergement hôtelier du Congo remplissent cette condition. Le cas échéant d'apporter toute leur assistance », a-t-elle poursuivi, invitant les participants à observer la discipline.

Parfait Wilfried Douniama

LIVRE

«Je ne suis pas à vendre» de Pensée Sem Essen-Nsi

Parue aux éditions Renaissance africaine, la pièce de théâtre de 88 pages a été présentée et dédiée la semaine dernière à l'Institut français du Congo de Brazzaville, par son auteur, Pensée Sem Essen-Nsi.

« Je ne suis pas à vendre » scrute un phénomène social constitué en sept scènes autour des personnages suivants : Mbëmbaa (prétendant de Nadine) ; Nadine (la femme de Mbëmbaa) ; Mba-Jean (l'oncle de Mbëmbaa) ; Bata-Mibeko (l'ami de Mbëmbaa) ; Mâ-Kaké (la mère de Nadine) ; Ndoou (la voisine du couple) ; puis le public.

Pour la critique littéraire et écrivain Pierre Ntsemou, l'intrigue de l'œuvre gravite autour de la problématique de la dot qui devient actuellement un véritable cauchemar pour les jeunes gens, désireux de régulariser leur situation matrimoniale avec l'élu de leur cœur, la chair de leur chair, la plus belle fleur de leur jardin de désirs. Il pense que la cupidité de certains parents (le cas de ceux de Nadine) les pousse à exiger des sommes faramineuses pour la dot de leur fille comme s'ils avaient trouvé là un moyen de s'enrichir sur le dos de leur beau-fils dont ils ne mesurent pas le désarroi, quand il est soumis à une équation à plusieurs inconnues à résoudre à tout prix pour légitimer l'union avec leur dulcinée.

« Phénomène de société de plus en plus manifeste dans notre pays, l'exigence d'une

dot hors norme est un fléau que réprouve notre jeune dramaturge dans une mise en scène réussie et un jeu de rôles merveilleusement distribué entre des personnages auxquels il fait jouer avec habileté, pertinence et réalisme à chacun, un rôle selon le fait social épinglé et mis à l'index pour stigmatiser, fustiger, admonester et réprouver avec la plus grande fermeté », a souligné Pierre Ntsemou lors de la présentation de cet ouvrage.

« Du haut de notre expérience de père géniteur de filles et de garçons, d'oncle, pour de nombreuses nièces et une kyrielle de neveux à marier, nous sommes témoins avec ahurissement et parfois indignation de ces faits ici décryptés avec lucidité par un presque enfant à peine sorti du cocon de l'adolescence pour mettre en scène cette lèpre sociale, ce choléra qui fait des ravages dans des projets de mariages traditionnels, étape majeure vers la consécration officielle et religieuse des unions conjugales », a-t-il ajouté.

La dot astronomique, une arnaque en bonne et due forme. La critique précise également que



Pensée Sem Essen-Nsi dédicant son livre / Adiac 2

l'auteur, qui sait ce qui se passe en réalité dans les mariages selon les coutumes et les familles cupides, révèle ce qui est un secret de polichinelle, à savoir les grands écarts entre les 50 000 FCFA officiels prescrits et, par exemple, le 1 690 000 FCFA que les parents de Nadine exigent à Mbëmbaa. D'où l'exclamation de Nadine lorsque son fiancé lui apprend le contenu de la réponse à sa lettre requérant le devis de sa dot et accessoires : « Je ne suis pas une marchandise, Pascal », dit-elle à son Jules avant de poursuivre, sentencieuse : « Je ne suis pas à vendre ! ». Titre éponyme... C'est une arnaque en bonne et due forme à cette dot astronomique, si l'on doit ajouter des biens matériels tout aussi onéreux qu'un chapiteau, une cuisinière à gaz, un ordinateur portable et un écran plasma.

Une fois le décor planté, Pensée Sem Essen-Nsi a répondu à certaines questions dont celle de savoir « qui n'est pas à vendre » ? L'auteur a dit qu'il s'agit de la femme qui n'est pas à vendre,

parce qu'elle est une personne et non une marchandise. « Aujourd'hui, on remarque que la dot est comparée à une vente aux enchères au plus offrant des parents. En effet, après une observation dans notre société, nous avons constaté que la coutume, au lieu d'accompagner la loi, est plutôt en train d'enfreindre aux règles des normes pour présenter la femme comme une marchandise. Il a fallu faire une étude sociologique dans notre pays pour essayer de voir ce qui se passe autour de la dot. Le constat est tellement amer... La femme qu'on présente à la dot, au lieu d'être une personne qu'on est en train de valoriser, devient une marchandise vendue à un prix exorbitant », a déclaré l'auteur. Il a précisé que ce n'est pas une histoire qu'il a vécue ni moins un membre de sa famille, mais plutôt une observation dans la société.

Quant au législateur, l'auteur alerte que la coutume ne peut pas contredire la loi, parce que

la loi c'est ce qui régit la vie des hommes en société. Il pense que le législateur doit regarder l'évolution de la société de façon temporaire pour pouvoir adapter les lois. A l'endroit des parents, il attire leur attention expliquant que marier leur fille à des montants faramineux l'expose à toute sorte de dérives et par conséquent ne garantit pas l'harmonie du futur ménage. Ainsi, il propose que ces derniers puissent penser à marier leur fille symboliquement pour pouvoir garantir l'harmonie sociale.

Ecrivain congolais, Pensée Sem Essen-Nsi est né à Brazzaville, en République du Congo. Il aspire broyer le doute et l'effroi sur les voies de la maturité dans la lutte et l'altercation entre les mots et les maux afin de réinventer un monde fécond au socle de l'humanité. « Je ne suis pas à vendre » est sa première œuvre dramatique. En 2019, Pensée Sem Essen-Nsi avait publié son tout premier ouvrage, un recueil de poèmes intitulé « L'écume des maux », paru aux éditions Renaissance africaine.

Bruno Okokana



Océan du Nord

OUVERTURE DES LIGNES

ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce sa relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



Désormais voyagez jusqu'à MBOMO!!

Brazzaville

ETOUMBI - KELLE

tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville

ETOUMBI - MBOMO

tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com

contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33/ 06 587 44 60

Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsiémé Mikalou.

VIENT DE PARAÎTRE

« Le paysan des plateaux téké et la terre du village » de Hopiel Ebiatsa

Pour son nouvel essai sur l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection de l'environnement en économie traditionnelle africaine, l'historien-écrivain, Hopiel Ebiatsa, publie les recherches sur la gestion de la terre des plateaux téké.

Paru aux Éditions Connaissances et Savoirs, «Le paysan des plateaux téké et la terre du village» met un focus objectif sur l'exploitation agricole sur cette

zone géographique contrairement à la description initiale. L'auteur démontre que cette zone géographique du Congo Brazzaville ne refuse pas de se moderniser, pourvu qu'on lui en donne les moyens. Ce qu'elle refuse est de mourir. La société traditionnelle téké ne résiste pas au développement, à moins qu'il ne soit dirigé contre elle comme cela semble bien le cas de nos jours.

Sa démonstration conçoit que sous les apparences de pesanteur, elle lutte contre sa disparition, celle de ses formes de gestion sur lesquelles se fondent les véritables

solidarités familiales et villageoises sans lesquelles la solidarité nationale est inenvisageable et par-delà la préservation et la protection des écosystèmes, garanties par cette façon paysanne de produire, mieux, économe et durable qui, pour être encore présente dans nos campagnes, a de ce fait beaucoup à apprendre à ce monde d'aujourd'hui qui semble déjà danser son explosion.

Hopiel Ebiatsa est l'auteur de nombreux ouvrages publiés dans les séries « Histoire et anthropologie », « Poésie, nouvelles et romans » aux Éditions Acoria, Edilivre et L'Harmattan.

Marie Alfred Ngoma

PRIX DÉCOUVERTES RFI 2022

L'appel à candidatures lancé

Initié depuis 1981, le prix Découvertes RFI vient de lancer l'appel à candidatures pour son édition 2022. Les talents d'Afrique et des Caraïbes peuvent postuler, au plus tard le 30 juin, et tenter de remporter le sacre cette année.

Qui détrônera Alesh, artiste originaire de la République démocratique du Congo, lauréat du prix Découvertes RFI 2021 ? Les dés sont jetés et tout se jouera en fonction du présent appel à candidatures lancé. A travers cette compétition, Radio France internationale (RFI) et ses partenaires s'engagent à soutenir professionnellement le gagnant et à lui garantir une exposition médiatique. A la clé : 10 000 euros, environ 6 550 000 FCFA, une tournée en Afrique et un concert à Paris, en France.

Pour participer, les candidats sont appelés à fournir leur identité complète (nom et prénoms), ainsi que leurs contacts (téléphone et mail). Ils devront également indiquer la date du début de leur carrière et disposer d'une page personnelle sur internet, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme musicale (YouTube, Spotify, Sound Cloud, Apple Music, etc.) incluant un minimum de quatre titres en écoute.

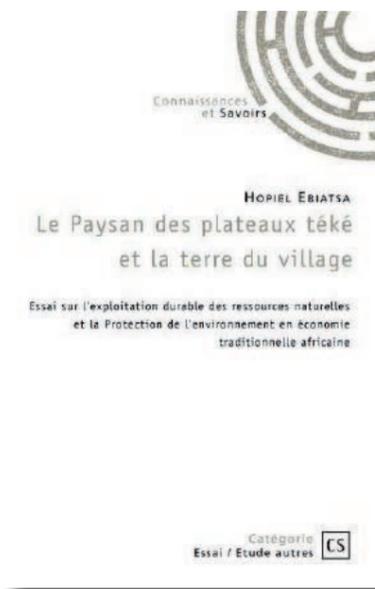
Au terme des inscriptions, les organisateurs dévoileront les finalistes sur leur site. Ceux-ci seront sélectionnés

par un jury international, composé de professionnels des médias et de l'industrie musicale. Chaque année, il est présidé par une personnalité. Fally Ipupa à Jacob Desvarieux, Youssou N'Dour, Angélique Kidjo, Richard Bona, Kery James, Singuila, ASalfo ou Charlotte Dipanda, les présidents du prix découvertes RFI apportent leur caution et leur expérience à son rayonnement.

En effet, depuis sa création, le prix Découvertes RFI a contribué au lancement de nombreux artistes ou groupes de musiques qui ont depuis, conquis un public international : Tiken Jah Fakoly de la Côte d'Ivoire, Amadou et Mariam ainsi que Rokia Traoré du Mali, Didier Awadi du Sénégal, Young Ace Waye du Congo-Brazzaville, Soul Bang's de la Guinée, etc.

Notons que le prix Découvertes RFI est organisé en partenariat avec le réseau des Instituts français, l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Sacem et Ubiznews. Les candidatures doivent être soumises avant le 30 juin prochain.

Merveille Atipo



ARRÊT SUR IMAGE

Le nouveau directeur général de Total E&P Congo et son épouse ont visité le 11 mai 2022 le Musée kiebe kiebe Ngol'Odoua à Oyo dans le département de la Cuvette.

Très honoré d'avoir pu visiter ce musée du Kiebe Kiebe !
Un gros effort comme on peut le voir pour conserver ces traditions qui font le savoir et la richesse de l'Afrique et de la République du Congo en particulier. Cette visite vient compléter un séjour à Oyo très riche de découverte à l'occasion des célébrations pour les 40 ans de la disparition de la mère du Président qui s'est déroulée hier soir avec une participation aux danses traditionnelles. Voir maintenant que nous souhaitons voir comment se danse en pratique le Kiebe Kiebe.
C'est toujours un plaisir de passer quelques jours à Oyo et dans sa région.
Bravo pour la conservation des traditions congolaises !
11 mai 2022
CA
Nicolas WARESKY
DG TotalEnergies EP Congo



CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE 1

As Otohô succède à elle-même

L'As Otohô est mathématiquement championne du Congo pour la cinquième fois consécutive après 2018, 2019, 2020 et 2021. Elle a validé sa domination en battant, le 9 mai au stade annexe de Kintélé, l'Interclub 2-0 en match comptant pour la 23^e journée.

Le nul de 0-0 concédé par le poursuivant de l'As Otohô, l'Athlétic club Léopards face à Nico- Nicoyé a mis un terme au suspense. L'As Otohô a amélioré son compteur à cinquante-six points. Avec dix points d'écart, elle ne peut plus, à trois journées de la fin, être rattrapée ni devancée par aucune autre équipe. Le règne sans partage au plan national en cinq saisons est un record qu'elle détient désormais.

L'As Otohô représentera la saison prochaine le Congo à la Ligue africaine des champions avec l'ambition d'aller le plus loin possible dans cette compétition. Depuis qu'elle y participe, elle n'a jamais atteint la phase de poules. Au cours de cette saison, le représentant congolais a été éliminé à la porte de la phase de poules. Il a su rebondir à la Coupe africaine de la Confédération (C2) en terminant à la troisième place de la phase de poules après le



L'As Otohô championne du Congo pour la 5e fois consécutive/Adiac

Tout Puissant Mazembe et Al Masry.

Le titre étant plié, la lutte pour la deuxième place reste la seule attraction du championnat. L'écart n'est que de trois points entre l'AC Léopards et les Diables noirs qui ont manqué, le 8 mai, l'occasion de revenir à un point des Fauves du Niari en concédant un nul 1-1

face au Club athlétique renaissance aiglons. Les deux clubs vont livrer un duel à distance pour obtenir, au terme de la 26e journée, le ticket qualificatif à la C2.

Notons que dans les autres matches de la journée, l'Etoile du Congo a été accrochée par le FC Kondzo 2-2. V Club a eu raison de l'AS BNG 2-0.

James Golden Eloué

FOOTBALL

La diaspora en Europe

Albanie, 33^e journée, 1^{ère} division

Dzon Delarge était titulaire lors de la défaite du FK Egnatia Rrogozhine chez le Teuta Durres (1-3). L'ancien international congolais a joué toute la rencontre.

A trois journées du terme, Egnatia compte 9 points de retard sur Kastrioti et semble condamné à jouer les barrages.

Israël, 8e journée des play-offs, 1ère division

Deuxième revers consécutif pour le Maccabi Haifa, battu à domicile par le Maccabi Tel Aviv (1-3). Remplaçant face à son ancien club, Mavis Tchibota est entré à la 80e mn, alors que le score était d'un but partout.

Malgré ce revers, le Maccabi Haifa reste en tête du classement avec six longueurs d'avance sur son dauphin. Il faudra donc gagner au moins trois points lors des trois dernières journées pour conserver la première place.

Suède, 7^e journée, 1^{ère} division

Helsingborg peine à enchaîner les résultats (un succès et deux nuls) dans cette entame de championnat. L'équipe de Ravy Tsouka Dozi, titulaire, s'est inclinée à domicile face à Norrköping (0-1) et végète à la 13^e place.

Camille Delourme

EN VENTE

CENTENAIRE DE POINTE-NOIRE

Les citoyens appelés à contribuer à la réussite de l'événement

En vue de la réussite de la célébration du centenaire de la ville océane, dont les festivités ont été lancées le 11 mai, la mairie centrale a initié une collecte de fonds sollicitant des citoyens une contribution solidaire d'au moins 250 F CFA via leur téléphone mobile. De ce fait, elle a signé, le 10 mai, un protocole de partenariat avec les deux sociétés de téléphonie mobile de la place.

Le document a été paraphé par le député maire de la ville, président du Conseil départemental et municipal, Jean François Kando, en présence des autorités municipales et des agents municipaux. L'occasion a permis aux deux sociétés de téléphonie mobile, notamment MTN et Airtel, à qui la mairie a fait recours, de présenter leurs solutions pour un bon déroulement de la collecte des fonds. Celles-ci permettent aux Ponténégrins de contribuer à la réussite des festivités du centenaire de leur ville, créée le 11 mai 1922, en envoyant, à partir de leur compte Momo pay et Airtel money, une somme de 250 F CFA ou plus. Des essais techniques ont été faits, séance tenante, avec succès.

Les fonds récoltés serviront à la construction du monument du centenaire comme l'a expliqué Jean François Kando. « Nous allons ériger, place de la grande gare, un monument du centenaire qui va traverser les âges et retrouver nos générations futures qui se souviendront certainement qu'il a été construit grâce aux efforts, à la contribu-



Jean François Kando lors de la signature du protocole de partenariat avec les sociétés de téléphonie mobile

tion solidaire de nos aïeux, de nos grands-parents. C'est pourquoi, les générations actuelles sont interpellées. Cette contribution ne signifie pas que la mairie avec l'Etat congolais n'ont pas les moyens de construire le monument, mais c'est simplement pour marquer la solidarité, l'engagement de la

population de Pointe-Noire vis à vis de sa ville et pour que cette population ne passe pas à côté de l'histoire mais qu'elle soit actrice de ce centenaire qui est le sien », a laissé entendre le maire.

Ainsi, pour participer à cette action communautaire et solidaire, les Ponténégrins peuvent envoyer, à partir de leur télé-

phone, leur contribution en composant, pour Airtel money : *128*2022# Ok. Pour Momo pay : *105#/ok, sélectionner 6 (Momo pay) puis introduire le code Merchant qui est 192222. Les fonds reçus par les deux sociétés seront directement dirigés vers un compte bancaire. Une commission de gestion de ces fonds est en train d'être

mise en place et un compte rendu sur la manière dont ils ont été gérés sera fait à la population à la fin des opérations.

Par ailleurs, le député maire a évoqué le démarrage des festivités du centenaire. Celui-ci sera marqué par l'ouverture, dans la salle du Port, d'un colloque sur le thème « Pointe-Noire, ses origines à aujourd'hui ». L'événement se poursuivra jusqu'au 13 mai et réunira des experts nationaux et internationaux. Il sera « un moment de réflexion et d'introspection, une occasion d'envisager les grandes lignes de la nouvelle ville de Pointe-Noire », selon le député maire.

Notons que les festivités du centenaire seront couplées à la municipalisation accélérée additionnelle de Pointe-Noire et s'étendront jusqu'à la fin de l'année. Jean François Kando a souligné le fait que l'événement a pris une connotation nationale avec l'implication du président de la République. « Le président de la République sera là pour le lancement des travaux de la municipalisation accélérée additionnelle de Pointe-Noire », a-t-il conclu.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

9^e ÉDITION DES RIAO

Les candidatures féminines encouragées

Conteurs, slameurs, comédiens, marionnettiste, musiciens, circassiens, porteurs de projets socio-éducatifs et scientifiques sont invités à déposer leurs dossiers de candidatures pour participer à la neuvième édition des Rencontres internationales des arts de l'oralité (Riao) qui aura lieu en novembre et décembre 2023 dans cinq villes du Bénin.

Les postulants ont jusqu'au 10 juillet prochain pour envoyer leurs dossiers à l'association socio-culturelle et à la direction générale du festival aux adresses suivantes : katoulati@gmail.com et riaobenin@gmail.com. Les candidatures féminines sont fortement encouragées. Les candidats présélectionnés seront contactés en octobre pour la suite du processus.

Les candidats doivent soumettre une lettre ou une demande de participation au président de Riao exprimant leurs

motivations, propositions et intentions. Ils doivent également envoyer un dossier succinct de la proposition accompagné de supports audiovisuels, d'une fiche technique et d'une biographie d'une page maximum leur présentant brièvement puis une photo portrait.

Les Riao sont organisées conjointement par les associations Katoulati et Iminrio du Bénin, Téré culture du Togo, en partenariat avec Katoulati-France et l'Amac. La neuvième édition a pour thème « Révéler les patrimoines et

valoriser les patrimoines par les imaginaires et les traditions orales pour un développement humain et durable ».

L'objectif principal est de promouvoir les arts de l'oralité, les sites touristiques, les acteurs et leurs créations, au travers d'activités artistiques, éducatives et socioculturelles. Les Riao s'inscrivent dans une dynamique d'échange et de partage d'expérience entre professionnels et experts du secteur culturel, de médiation culturelle, de sensibilisation et de création de lien social entre les artistes et les publics mais également entre les publics eux-mêmes. Une biennale africaine du dialogue inter-culturel de la diversité culturelle et du développement durable.

Rosalie Bindika

« Révéler les patrimoines et valoriser les patrimoines par les imaginaires et les traditions orales pour un développement humain et durable ».



ELECTION À LA TÊTE DU CAMES

La Côte d'Ivoire sollicite le soutien du Congo

Après la disparition du secrétaire général du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), Bertrand Mbatchi, le conseil des ministres de cette institution entend renouveler ses instances dirigeantes. La Côte d'Ivoire, candidate à ce poste, a sollicité le 9 mai à Oyo au nord de Brazzaville le soutien du Congo.

Porteur du message du président Alassane Ouattara à son homologue congolais, Denis Sassou N'Gusso, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ivoirien, Adama Diawara, a été reçu, à cet effet, en audience par ce dernier.

La rencontre a été l'occasion pour l'émissaire ivoirien de présenter au chef de l'Etat congolais le candidat au poste de secrétaire général du Cames, Soulaymane Konaté – professeur titulaire en écologie, directeur général de la Recherche et de l'Innovation. « Nous lui avons transmis un exemplaire du pro-



Adama Diawara

jet institutionnel de notre candidat. Connaissant les relations séculaires qui existent entre nos deux pays et connaissant la grande influence du président Sassou N'Gusso dans l'espace Afrique centrale, le président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, nous a chargé de lui demander de bien vouloir porter la candidature à ce poste prestigieux à la tête de l'institution commune d'intégration des systèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui est le Cames », a indiqué le ministre ivoirien en charge de la Recherche scientifique, à

sa sortie d'audience. Et de poursuivre : « Nous pensons que le Congo nous soutiendra », car a-t-il dit, pour le président Denis Sassou N'Gusso, « là où se trouve l'intérêt de l'Afrique, c'est son cheval de bataille. Nous n'avons aucun doute là-dessus ».

Le Cames, créé en 1968, régle les questions de l'enseignement supérieur dans dix-neuf pays. Il a pour objectifs, entre autres, favoriser la compréhension et la solidarité entre les Etats membres, instaurer une coopération culturelle et scientifique permanente entre les Etats.

Josiane Mambou Loukoula

CROYANCE

Les membres du Grand orient du Congo invités à investir dans la cité

En séjour à Brazzaville, le sérénissime grand maître du Grand orient de France, Georges Serignac, a animé, le 10 mai, une conférence publique au cours de laquelle il a demandé aux participants, notamment les membres du Grand orient du Congo Brazzaville, de participer à l'exécution des œuvres humanitaires. Il a également explicité la place de la franc-maçonnerie dans la société.



Les participants à la conférence/Adiac

L'échange a réuni dans la même salle les membres du Grand orient du Congo Brazzaville et les profanes. Le sérénissime grand maître du Grand orient de France, Georges Serignac, a signifié que parmi leur mission, il y a l'épanouissement de l'homme et de la cité.

« La Franc-maçonnerie a toujours joué un grand rôle dans la société. C'est un mélange d'idées, un ordre initiatique où l'on célèbre la connaissance à travers la sociabilité, la convivialité, l'entraide et l'amitié. Nous devons toujours nous engager dans l'émancipation de la cité », a-t-il indiqué.

Georges Serignac a démystifié l'énigme selon lequel la franc-maçonnerie est une secte des personnes inhumaines. Selon lui, ce sont simplement des théories de complots que les adversaires montent nuit et jour pour ternir l'image de la franc-maçonnerie qui est un groupement de personnes éclairées et émancipées spirituellement. Il pense que contrairement à ce qui se dit, cette organisation permet la transformation positive de la cité.

R.Ng.

TENNIS

La deuxième édition de l'Open international de Brazzaville lancée

Le collectif des Congolais de la diaspora et amoureux du tennis a ouvert, le 10 mai à Brazzaville, la deuxième édition du tournoi international de la discipline. Jusqu'au 22 mai, les amateurs et professionnels, notamment les tennismen et tennismen issus de plusieurs pays s'affronteront en individuel et en équipe.



Un athlète lors des premiers matches/Adiac

Après le franc succès de la première édition, le collectif de la diaspora congolaise de France a décidé de faire vibrer, à nouveau, Brazzaville au rythme du tennis. Les lauréats de cette compétition recevront un prix composé d'une enveloppe et d'une coupe. « Nous sommes tout d'abord des passionnés du tennis. Un sport que nous avons pratiqué durant notre enfance, malheureusement, nos études et l'investissement dans nos carrières professionnelles nous ont un peu éloignés des cours de tennis », a expliqué Paul Aurelien Madzou, un des organisateurs.

Ce tournoi international de tennis

est ouvert à tous et vise la démocratisation de la pratique du tennis, l'augmentation du nombre des licenciés puis la formation et l'initiation des jeunes grâce à la contribution des éducateurs de la Fédération congolaise de tennis. « Nous souhaitons vraiment susciter des vocations auprès des jeunes à travers ce tournoi », a lancé Magloire Sitou.

Cet open se joue sous le format à élimination directe puisqu'il mettra aux prises trente-deux joueurs en trois sets gagnants dans le tableau des messieurs et vingt-quatre joueuses en deux sets gagnants dans le tableau des dames. Par la suite, huit têtes de série seront désignées et une tête

par chapeau dans lequel seront tirés au sort leurs adversaires ainsi que le tableau final.

A en croire les organisateurs, la réussite de cette compétition sera complète grâce au soutien des sponsors. La convivialité, la joie, le spectacle et la bonne humeur sont également au rendez-vous car un DJ, un animateur et l'artiste Young Ice Wayé agrémente- ront le tournoi grâce à l'apport de Vival et Brasco.

Notons que les matches se jouent en matinée entre 8h et 10h et l'après-midi à partir de 16h. En soirée, il y aura des night sessions à partir de 19h jusqu'au moins 21h.

Rude Ngoma